

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 120-2015
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.377

Déposée le: 31.03.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Amstutz (Corgémont, Les Verts) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée: Non

N° d'ACE: 1465/2015 du 2 décembre 2015
Direction: Direction de l'instruction publique
Classification: Non classifié



Accès à la formation ES en soins infirmiers pour les ressortissant,e,s des cantons de Neuchâtel et du Jura

Face à une inquiétante situation de pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans le domaine de la santé, les milieux professionnels de la partie francophone du canton de Berne sont intervenus en 2010 et 2011 auprès de la Direction de l'Instruction publique (INS) et de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) pour demander l'ouverture d'une formation de niveau école supérieure (ES) dans le domaine des soins à St-Imier. Les besoins ayant pu être prouvés, deux volées ont été lancées, une première en septembre 2012, une deuxième en février 2013. Une quarantaine d'élèves au total suivent actuellement cette filière à plein temps, avec pour chacune des trois années que dure la formation six mois d'école et six mois de stage dans une institution régionale.

Dans la partie alémanique du canton de Berne, la grande majorité des infirmiers/infirmières sont formés au niveau de l'école supérieure (ES), le reste l'étant au niveau des Hautes écoles spécialisées (HES). De leur côté, les cantons romands ont décidé en 2003 de ne former des infirmiers/infirmières que par la voie des HES.

À la demande du directeur de l'instruction publique Bernhard Pulver, le comité de pilotage du projet a rédigé en 2014 un rapport d'évaluation intermédiaire. Présenté le 28 octobre de la même année et discuté lors de l'assemblée plénière de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), le 20 novembre, ce rapport fait notamment ressortir les éléments suivants :

Deux enquêtes menées par l'Organisation du monde du travail santé-social Berne francophone, en 2010 et au printemps 2014, ont prouvé la forte demande des institutions régionales pour le niveau de formation ES. En outre, les organisations faïtières du domaine de la santé au niveau national et bernois ont apporté officiellement leur soutien à la pérennisation de la filière de St-Imier.

L'expérience-pilote menée s'est déroulée de façon très positive. Les institutions régionales ont relevé la qualité de la formation et l'excellent niveau des stagiaires qu'elles accueillent. La filière bénéficie par ailleurs du plein soutien des organes politiques régionaux (Conseil du Jura bernois, Conseil des affaires francophone du district bilingue de Bienne, Députation, Chambre d'économie publique du Jura bernois, etc.).

Sans faire de publicité, le ceff a reçu plus de 200 demandes d'admission de personnes souhaitant intégrer la filière ES santé, en emploi ou à plein temps. Ces personnes proviennent pour une moitié environ du canton de Berne et seules quelques-unes sont titulaires d'une maturité professionnelle. La très grande majorité des intéressés sont titulaires d'un CFC, généralement d'assistant en soins et santé communautaire (ASSC). Pour ces personnes, la perméabilité du système de formation dans le domaine de la santé n'est pas garantie. Le taux de maturité professionnelle est encore relativement bas dans le domaine santé-social (environ 25%), ce qui limite les possibilités de perfectionnement professionnel des titulaires d'un CFC.

L'introduction en 2012 d'un système d'obligation de former, dans le canton de Berne, dans le domaine de la santé a rendu nécessaire l'existence d'un niveau ES, pour que les institutions bernoises francophones puissent aussi remplir leurs obligations légales.

Les besoins de personnel dans le domaine de la santé sont immenses et avérés, à tous les niveaux de formation (cf. études de la SAP). Ils sont encore loin d'être couverts dans le canton de Berne. De gros efforts doivent être menés, notamment auprès des personnes résidant en Suisse, dans la mesure où les possibilités de recrutement de main-d'œuvre étrangère ne sont pas infinies.

Les profils ES et HES sont complémentaires et reconnus comme tels dans les institutions bernoises. D'ailleurs, parmi les 40 élèves actuellement en formation ES au ceff, seules deux personnes sont titulaires d'une maturité professionnelle.

Il est réjouissant que le directeur de l'instruction publique ait autorisé (novembre 2014) le ceff à mettre en place une procédure d'admission pour le lancement de deux nouvelles volées à plein temps, en août 2015 et février 2016.

Ces deux nouvelles volées seront toutefois composées exclusivement d'élèves ayant leur domicile dans le canton de Berne.

Le Conseil-exécutif est prié de donner les renseignements suivants sur cette affaire :

1. Quelles sont les raisons qui ont motivé la Direction de l'Instruction publique à limiter cette formation aux seuls élèves ayant leur domicile dans le canton de Berne ?
2. Ne serait-il pas envisageable d'ouvrir cette formation aux élèves provenant des cantons de Neuchâtel et du Jura ?
3. Combien d'élèves provenant de ces cantons ont jusqu'ici souhaité intégrer cette filière ?

Réponse du Conseil-exécutif

1.

En Suisse, les cantons sont compétents pour définir la politique de formation permettant d'assurer un personnel qualifié en suffisance dans le domaine des soins. Il en résulte de multiples systèmes, qui ont néanmoins tous pour objectif d'accroître les efforts de formation pour faire face aux besoins importants de main d'œuvre auxquels sera confronté ce secteur ces prochaines décennies.

Dans la systématique de formation suisse, il existe au niveau tertiaire des filières de formation en soins infirmiers aussi bien dans les écoles supérieures (ES) que dans les hautes écoles spécialisées (HES). En Suisse alémanique et au Tessin, il est possible de se former en tant qu'infirmier/infirmière tant dans des ES que des HES. En Suisse romande, les conseillers et conseillères d'État en charge de l'instruction publique ont décidé en 2003 de positionner la formation en soins infirmiers exclusivement au niveau des HES. Pour un canton bilingue comme Berne, les traditions de formation différentes entre la Suisse romande et la Suisse alémanique constituent un défi.

Dans le canton de Berne, en matière de formation tertiaire dans le domaine des soins infirmiers, les filières ES et HES coexistent et sont complémentaires. Elles permettent toutes deux d'exercer une profession qualifiée et indépendante. En 2005, la voie ES en soins infirmiers a été mise sur pied dans la partie alémanique du canton, étant considérée comme indispensable pour assurer suffisamment de personnel qualifié dans les institutions concernées. Les titulaires d'un CFC sans maturité professionnelle peuvent de ce fait suivre une filière de niveau tertiaire dans le domaine de la santé. Par ailleurs, le canton de Berne a introduit le 1^{er} janvier 2012 un système d'obligation de former applicable à tous les établissements qui emploient du personnel de santé non universitaire, autrement dit l'ensemble des hôpitaux de soins aigus, cliniques psychiatriques et de réadaptation, établissements médico-sociaux, services d'aide et de soins à domicile et services de sauvetage. Cette obligation s'accompagne d'un système de rémunération des prestations de formation pour soutenir la contribution des établissements à la formation professionnelle et exclure toute resquille : le choix de ne pas former est pénalisant sur le plan financier.

Le personnel formé au niveau ES entre dans le calcul de l'obligation de former dans le domaine de la santé. Le fait de ne pas avoir ce niveau de formation dans la partie francophone du canton de Berne pénaliserait financièrement les institutions francophones qui, outre le fait d'avoir besoin de ce niveau de formation au sein de leur personnel, risqueraient de ne pas remplir leurs obligations légales. Afin de garantir à sa population francophone les mêmes possibilités de formation et

pour répondre aux besoins avérés des milieux professionnels régionaux, la Direction de l'instruction publique a donné mandat au ceff à St-Imier de mettre sur pied une filière de formation ES santé en français. Deux volées pilotes ont été lancées, en août 2012 et en février 2013.

Sur la base d'un rapport intermédiaire du comité de pilotage du projet, la Direction de l'instruction publique a décidé en novembre 2014 d'autoriser le lancement de deux nouvelles volées de la formation en soins infirmiers ES du ceff, en août 2015 et en février 2016. Cette décision permet de prendre en compte les besoins des institutions régionales du domaine de la santé et d'offrir une perspective de formation attrayante au niveau tertiaire aux francophones du canton titulaires d'un CFC. Toutefois, afin de respecter la décision des cantons romands de limiter la formation des infirmiers/infirmières au niveau HES, les deux nouvelles volées ne sont ouvertes qu'à des élèves ayant leur domicile dans le canton de Berne. Pour ce faire, la Direction de l'instruction publique a décidé de ne pas faire figurer l'ES bernoise francophone en soins infirmiers dans l'annexe de l'accord intercantonal sur les contributions dans le domaine des écoles supérieures (AES) pour l'année 2015/16, bien qu'elle ait été reconnue officiellement par le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) en juillet 2015.

2.

A ce jour, les cantons du Jura et de Neuchâtel n'ont pas officiellement manifesté de volonté de s'écarter de la position prise en 2003 par les cantons romands de ne former des infirmiers/infirmières que par la voie des HES. Le canton de Berne respecte dès lors leur position. Toutefois, la Direction de l'instruction publique suivra attentivement l'évolution du débat sur les différents niveaux de formation dans le domaine de la santé dans les cantons de Neuchâtel et du Jura, mais plus largement aussi au niveau romand et national. Elle a toujours privilégié le développement concerté des filières ES dans l'espace BEJUNE, avec le développement de pôles de compétences. Le cas échéant, le ceff serait en mesure d'élargir son offre de formation ES en soins infirmiers, tant au niveau des infrastructures qu'à celui des enseignant-e-s, et d'accueillir des élèves domiciliés dans les cantons voisins.

3.

Dès lors que la filière est actuellement limitée aux ressortissants du canton de Berne, il n'y a plus de la part du ceff de recensement systématique des demandes provenant d'autres cantons. Le ceff reçoit toutefois régulièrement des demandes pour intégrer la filière ES santé provenant des cantons du Jura et de Neuchâtel.

Entre 2012 et 2014 (phase pilote), quelques 225 personnes ont contacté le ceff pour des renseignements concernant les conditions d'admission dans la filière ES santé et avaient rempli le formulaire de données personnelles (état au 31 mai 2014). Plus du tiers des personnes intéressées avaient leur domicile dans le canton de Berne, une soixantaine dans les cantons du Jura et de Neuchâtel. Une analyse de ces données par rapport aux formations suivies par les candidats fait apparaître que les titulaires d'un CFC d'assistant-e-s en soins et santé communautaires (ASSC) formaient la catégorie marquant le plus grand intérêt pour cette filière. On relèvera aussi que les titulaires d'une maturité professionnelle étaient extrêmement peu nombreux parmi les personnes intéressées à intégrer la formation ES santé du ceff.

Depuis la décision prise par la Direction de l'instruction publique d'autoriser le lancement de nouvelles volées, une promotion de la filière ES santé bernoise francophone est menée par le ceff et

l'Ortra santé-social Berne francophone mais elle se fait expressément et exclusivement à l'adresse des personnes domiciliées dans le canton de Berne.

Destinataire

- Grand Conseil